

100017020

**Question 1 :** Pour le volet 1, est-ce possible d'obtenir les formats appropriés des documents énoncés dans la section « Critères d'évaluation cotés » (ceux-ci étant : MS Word, PDF et PowerPoint) ainsi qu'une copie du rapport d'accessibilité en format MS Word? Les documents téléchargés sur « Achats et ventes » sont en format PDF.

**Réponse 1 :** Oui, tous les documents sont maintenant téléchargés dans leur format approprié (affichés en format « .zip »)

**Question 2 :** En ce qui a trait au niveau d'effort, nous comprenons que le contrat résultant de cette sollicitation sera sous forme d'autorisation de tâches (AT) et nous présumons que les entrepreneurs pourront exécuter ce mandat à temps partiel ? Veuillez confirmer. Autrement, si vous possédez un estimé du nombre d'heures requis par semaine, veuillez nous le signaler.

**Réponse 2 :** Il est possible que des autorisations de tâches (AT) (plusieurs seront accordées durant la période de validité de la demande de propositions) soient effectuées à temps partiel. La période d'engagement sera négociée pour chaque énoncé des travaux (ET) associé à l'AT. L'énoncé des travaux précisera le niveau d'effort ainsi que la date de livraison. Il incombe à l'entrepreneur de rencontrer ces échéanciers. En instaurant le contrat résultant de la DP, nous nous attendons à ce que les soumissionnaires retenus soient disponibles lorsqu'une DP est soumise.

**Question 3 :** Quant à la cote de sécurité, est-ce que l'État accepterait un consultant qui est en voie d'obtenir celle-ci?

**Réponse 3 :** Pour la question de cote de sécurité : les consultants doivent posséder une cote de sécurité valide au moment de la soumission.